

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020
- 2° - Travaux communaux
- 3° - Désignation des membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Strasbourg
- 4° - Mise à jour de la convention d'occupation portant sur la parcelle communale cadastrée section 34 n°87
- 5° - Tarifs de location de l'Escale et des bâtiments associatifs
- 6° - Admission en non-valeur
- 7° - Personnel : mise en place d'un contrat d'apprentissage
- 8° - Avis sur projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg : « Ajustement du programme: Projets sur l'Espace Public de l'année 2020 / Voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement »
- 9° - Rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement
- 10° - Rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets
- 11° - Motion pour une stratégie concertée garantissant l'accessibilité de Strasbourg et de l'Eurométropole
- 12° - Divers et communications

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Bernadette COSTE - André DEPPEN - Sabine HEMMERLING - André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Audrey ANDRESS – Marie-Annick BURNET – Jean-Paul FEUERMANN – Pierre FRIEDRICHS – Alain GRADT – Laurent JOUGUELET – Jean-Bertrand POUS – Simone ROLLING – Rachel SALZARD-HEID

Etaient absents excusés :

Monsieur Christian SCHUSTER avec pouvoir à Monsieur André MATHIS
Madame Nicole STROH avec pouvoir à Madame Bernadette COSTE
Monsieur Christophe WEBER avec pouvoir à Monsieur André DEPPEN
Madame Véronique LATTEUX

Egalement présent :

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant, et de décaler en conséquence la numérotation des points suivants :

3°- Remplacement du système de chauffage et mise en conformité de la chaufferie de la mairie : demande de subvention

ADOpte A L'UNANIMITE

1°- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est **ADOpte A L'UNANIMITE** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

2°- Travaux communaux

2.1 Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim

M. Le Maire se félicite du démarrage du chantier avant la rentrée scolaire conformément au planning, et ce malgré la crise sanitaire. Le terrassement et les installations de chantier ont ainsi pu être effectués en toute sécurité sans cohabitation avec le public de l'école. Des sanitaires provisoires ont été installés.

M. Le Maire informe l'assemblée de la notification des subventions suivantes pour ce projet, qui se rajoute aux 100 000 € déjà confirmées de la part du Conseil Départemental au titre du fonds de solidarité :

- Etat (dotation de soutien à l'investissement local 2020) pour 443 786 €. Une avance de 133 136 € a déjà été versée.
- Agence de l'eau Rhin-Meuse pour 23 196 € pour la déconnexion des eaux pluviales de toiture du réseau d'assainissement.
- A noter que 6 autres dossiers sont encore en cours d'instruction.

2.2 Remplacement du système de chauffage de l'église d'Entzheim et rénovation thermique du presbytère

M. Le Maire présente le bilan définitif de l'opération qui est désormais connu :

Bilan financier définitif en € TTC

DEPENSES	RECETTES
Etudes, maîtrise d'œuvre, honoraires : 43 492,04 €	Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019) : 31 215 €
Travaux : 298 843,10 €	Région Grand-Est (Climaxion) : 13 524 €
Mobilier et travaux annexes : 6 108,80 €	Electricité de Strasbourg (Certificats d'Economie d'Energie) : 5 915,55 €

	FCTVA : 57 158,74 €
	Reste à charge commune : 240 630,65 €
TOTAL : 348 443,94 €	TOTAL : 348 443,94 €

Il ajoute que le culte inaugural organisé par la paroisse protestante s'est déroulé le dimanche 4 octobre.

2.3 Renouvellement de l'éclairage public dans diverses rues

M. Le Maire indique que ce chantier a été réceptionné fin août. La réfection de l'éclairage public des rues restant à traiter sera inscrite au budget 2021.

2.4 Travaux d'amélioration du cimetière

M. Le Maire informe l'assemblée que la Commission d'Attribution des marchés à procédure adaptée a attribué en date du 22 septembre 2020 le marché de travaux à l'entreprise SATER pour un montant de 86 655,50 € HT.

2.5 Problème légionelles Envol

M. Le Maire indique que l'accord donné par l'assurance dommages ouvrage pour la prise en charge de l'ensemble des travaux à venir. Une consultation en vue de l'attribution d'un marché pour les travaux à effectuer sera prochainement lancée. Les mesures de protection sont prolongées.

2.6 Réhabilitation extérieure de la maison de la cour Saint-Denis

M. Le Maire fait part de la non-opposition à la déclaration préalable de travaux qui a été accordée. La commune est dans l'attente de la transmission du Dossier de Consultation des Entreprises par le maître d'œuvre avant de pouvoir lancer la consultation.

M. Le Maire ajoute que la commune a obtenu pour ces travaux une subvention de 78 647 euros correspondant à 25% du montant des travaux du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace.

2.7 Restructuration de l'ancien dépôt d'incendie et aménagement de ses abords

M. Le Maire indique que le permis de construire est en cours d'instruction. Ce dossier a pris du retard, ce qui crée un décalage qui permettra de ne pas avoir à gérer les nombreux chantiers simultanément.

2.8 Liaison cyclable Entzheim-Duppigheim

M. Le Maire évoque la réunion qui s'est déroulée le matin même concernant les acquisitions foncières avec l'Eurométropole et l'aéroport. Il présente le projet d'aménagement à l'assemblée. Le nombre des acteurs concernés ainsi que les consultations obligatoires alourdissent de manière disproportionnée ce dossier.

2.9 Etude de faisabilité requalification du carrefour de la mairie

M. Le Maire fait part du rendu de l'étude de faisabilité relative à la requalification du carrefour de la

mairie réalisée par les bureaux d'études Linder Paysage et Lollier Ingénierie sous l'égide de l'Eurométropole. Une phase de concertation va désormais s'ouvrir, avec dans un premier temps une présentation au Conseil Municipal lors d'une réunion de travail dont la date reste encore à fixer, puis dans un deuxième temps une concertation des Entzheimois dont les modalités sont à définir.

2.10 Signalisation d'approche des ralentisseurs

M. FEUERMANN observe que les ralentisseurs et plateaux dans la traversée d'Entzheim ne sont pas signalés par une limitation de vitesse adéquate ou même par des panneaux réglementaires.

3°- Remplacement du système de chauffage et mise en conformité de la chaufferie de la mairie : demande de subvention

M. Le Maire rappelle que la rupture d'une canalisation d'eau en mai 2020 a entraîné une importante inondation dans le local chaufferie de la mairie, situé au sous-sol du bâtiment. Le système de chauffage de la mairie a été fortement endommagé par ce sinistre.

Plutôt que d'assurer une simple réparation ou même de se contenter de changer les deux chaudières submergées, il a été décidé de mettre à profit les travaux à effectuer pour remplacer tout le système de production de chauffage, vétuste, et mettre aux normes la chaufferie de la mairie. A cette fin, la commune a mandaté un bureau d'études fluides, PROJEX Ingénierie, pour la conception du nouveau système de chauffage et la mise en conformité de la chaufferie, ainsi que la rédaction du cahier des charges permettant la consultation des entreprises.

Les travaux projetés sont les suivants :

- Mise en œuvre de deux chaudières gaz performantes à condensation d'une puissance unitaire de 60KW ;
- Remplacement des panoplies de départ avec des pompes économes en énergie ;
- Une régulation par circuit permettra une optimisation des consommations de la mairie en fonction des plannings d'utilisation des salles. Cela permettra aussi de séparer la programmation de la mairie et de la salle de réunion du Préau raccordée au système de chauffage de la mairie. Afin de permettre une bonne gestion des réseaux, des compteurs d'énergie seront installés sur chaque départ ;
- Les non-conformités relevées sur la chaufferie vont être corrigées : degré coupe-feu de la chaufferie à améliorer et désenfumage réglementaire de la chaufferie à mettre en place (sécurité incendie), ainsi que la déconnexion du réseau de chauffage du réseau d'eau potable à effectuer ;
- Les deux branchements gaz actuels sur le bâtiment de la mairie vont être remplacés par un seul, ce qui permettra d'optimiser les abonnements gaz de la mairie.

Suite à la consultation qui a été menée, le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 66 770 € HT, options incluses, selon le chiffrage effectué par l'entreprise FALIERES SAS de Mundolsheim, à qui il est proposé d'attribuer le marché de travaux.

Sur proposition de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution du marché de travaux relatif au remplacement du système de chauffage et mise en conformité de la chaufferie de la mairie à l'entreprise FALIERES SAS de Mundolsheim pour un montant de 66 770 € HT, options incluses et **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour le remplacement du système de chauffage et la mise en conformité de la chaufferie de la mairie les subventions les plus élevées auprès des différents organismes financeurs, et notamment l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 – part exceptionnelle à hauteur de 50% du montant des travaux ;

PRECISE que les crédits inscrits au budget primitif 2020 permettent la réalisation de ces travaux.

Arrivée de Monsieur WEBER à 21h00.

4°- Désignation des membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Strasbourg

M. Le Maire indique que suite aux élections municipales et à l'arrivée au terme du mandat des membres représentant les professions aéronautiques et les associations, une mise à jour de l'arrêté préfectoral en vigueur depuis le 2 octobre 2017 portant sur la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Strasbourg doit être réalisée.

Dans ce cadre, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger dans la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Strasbourg et dans son comité permanent.

Sur Proposition de M. Le Maire,

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Strasbourg par vote à main levée ;

DESIGNE M. Le Maire Jean HUMANN comme membre titulaire et Mme l'Adjointe Sabine HEMMERLING comme membre suppléante au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Strasbourg.

5°- Mise à jour de la convention d'occupation portant sur la parcelle communale cadastrée section 34 n°87

M. Le Maire rappelle qu'aux termes d'une convention initiale signée en date du 23 mai 2003, la commune d'Entzheim avait consenti à Bouygues Telecom le droit d'occuper un emplacement sur la

parcelle cadastrée section 34 n°87 au lieu-dit Nachtweid pour y implanter un pylône de télécommunications. En date du 22 novembre 2012 et avec l'accord du Conseil Municipal d'Entzheim, Bouygues Telecom a transféré à France Pylônes Services la convention ainsi que les droits et obligations correspondants, dans le cadre du rachat des pylônes par cette société.

En dernier lieu, le Conseil Municipal avait approuvé, en date du 22 janvier 2015, la signature d'une convention avec la société FPS Towers (nouveau nom de France Pylônes Services) relative à l'occupation temporaire de cet emplacement, afin d'y exploiter un Point Haut (pylône de télécommunications),

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la cartographie des supports de télécommunications autour de la commune d'Entzheim est visible sur le site internet www.cartoradio.fr. Sur ce pylône, plus précisément, sont présents les opérateurs Bouygues Telecom, Free et SFR.

La société ATC France sollicite aujourd'hui la commune pour la signature d'une nouvelle convention portant mise à disposition d'un terrain, aux motifs suivants :

- Le changement de dénomination sociale de la société FPS Towers qui est devenue ATC France ;
- La reconduction du contrat sur une nouvelle période : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2037

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU la demande émanant de la société ATC France en date du 7 juillet 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1311-5 et suivants,

VU le Code des postes et des communications et notamment l'article L33-1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2003 autorisant la signature d'une convention avec la société Bouygues Telecom pour l'installation d'une antenne-relais de radio-téléphonie et la convention d'occupation privative du domaine public signée en date du 23 mai 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2012 acceptant le transfert à la société France Pylônes Services de la convention signée avec la société Bouygues Telecom, et l'avenant de transfert signé en date du 22 novembre 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 janvier 2015 avec la société FPS Towers relative à l'occupation temporaire d'un emplacement situé sur la parcelle cadastrée section 34 n°87 appartenant à la commune d'Entzheim, afin d'y exploiter un Point Haut (pylône de télécommunications), et la convention signée en date du 16 février 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

NE SOUHAITE PAS donner une suite favorable à la demande de la société ATC France d'établir une nouvelle convention d'occupation portant sur la parcelle communale cadastrée section 34 n°87 de manière aussi anticipée et pour des conditions qui ne sont guère plus favorables à la commune d'Entzheim que la convention en vigueur.

6°- Tarifs de location de l'Escale et des bâtiments associatifs

M. Le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, l'année 2020 n'a vraiment pas été une année de fonctionnement normal des bâtiments communaux pouvant être loués. Il propose donc simplement de reconduire pour 2021 les tarifs en vigueur à ce jour. Un seul ajustement est proposé : l'instauration d'une tarification spécifique pour l'utilisation du système de projection (vidéoprojecteur et écran) de l'Escale.

VU l'article L 2544-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les tarifs communaux applicables comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 (en euros) :

	Tarifs résidents d'Entzheim	Tarifs personnes extérieures et entreprises
L'Escale : grande salle + hall	500 €	2000 €
L'Escale : hall seul (incluant le bar)	200 €	800 €
L'Escale : supplément cuisine	100 €	200 €
L'Escale : option utilisation système de projection (vidéoprojecteur + écran)	50 €	100 €
L'Escale : option équipement scénique (utilisation sono et lumières de la salle incluant système de projection)	200 €	500 €
Forfait ménage obligatoire ✓ L'Escale ✓ Hall de l'Escale seul ✓ Autres bâtiments	160 € 80 € 80 €	160 € 80 €
Local pêche	200 €	/
Local pétanque	200 €	/
Club-house football	200 €	/
Location d'une salle communale pour un enterrement	50 €	/
Location en semaine – coût de la demi-journée de location (par tranche maximale de 4 heures)		

Grande salle + hall	100 €	300 €
Hall	60 €	180 €

DIT que la location du club-house, du local pêche et du local pétanque est réservée aux résidents d'Entzheim et/ou aux membres des associations concernées ;

PRECISE que toute location doit faire l'objet d'un chèque de caution obligatoire de 1 000 euros pour L'Escale et de 500 euros pour le local pêche, le local pétanque et le club-house football, et que le chèque de caution doit être obligatoirement établi par le bénéficiaire du contrat de location ;

PRECISE qu'en cas de trouble à l'ordre public ayant entraîné le déplacement des forces de l'ordre, causé par les organisateurs ou les participants à la manifestation organisée dans les locaux faisant l'objet du contrat de location, l'intégralité du chèque de caution sera encaissée par la commune ;

PRECISE que les tarifs résidents d'Entzheim concernent les particuliers et administrations domiciliés à Entzheim ainsi que le personnel employé par la commune d'Entzheim ;

PRECISE qu'une utilisation régulière des locaux concernés doit faire l'objet d'une convention d'utilisation avec la commune ;

AUTORISE M. Le Maire à accorder des tarifs dérogatoires en fonction de la qualité de l'organisateur et de l'impact de l'évènement et à signer tout document relatif à la location de bâtiments ou d'emplacements communaux.

7°- Admission en non-valeur

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des admissions en non-valeur pour la commune d'Entzheim transmise par la trésorerie d'Illkirch Collectivités en date du 20 août 2020. L'état des produits irrécouvrables concerne les redevables suivants, en raison de montants très faibles inférieurs au seuil de poursuite, ou en raison de l'impossibilité de recouvrer la créance :

- BRIK Siham pour 1 498,00 € (exercice 2012)
 - NIETO José pour 1,00 € (exercice 2016)
 - DELCAMBRE Charles pour 7,50 € (exercice 2017)
- Soit un montant total de 1 506,50 €

SUR PROPOSITION du comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE l'admission en non-valeur de ces produits par l'édition d'un mandat annulatif de 1 506,50 €.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2020.

8°- Personnel : mise en place d'un contrat d'apprentissage

M. Le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Suite à la décision prise à la rentrée d'ouvrir une 4^{ème} classe à l'école maternelle, il a été décidé de recourir à la solution de l'apprentissage pour recruter une 4^{ème} ATSEM. La commune s'est ainsi rapprochée du CFA Oberlin à Strasbourg qui lui a proposé la candidature de Melle Loane BERNHARD, qui prépare le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance sur une durée de deux années, et qui a été retenue.

Ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Le coût de la formation (frais pédagogiques) est pris en charge en partie par le CNFPT selon les conditions réglementaires.

A noter que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprentie des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le comité technique sera saisi pour avis sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprentie accueillie par la commune.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de procéder à la mise en place d'un contrat d'apprentissage à l'école maternelle d'Entzheim.

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la mise en place d'un contrat d'apprentissage à l'école maternelle d'Entzheim, en vue de la préparation d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance sur une durée de formation de deux années.

AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat d'apprentissage en CDD (contrat de droit privé) concernant Melle Loane BERNHARD, du 17 septembre 2020 au 1^{er} juillet 2022, en vue de la préparation d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance au CFA Oberlin de Strasbourg.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2020.

9°- Avis sur projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg : « Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2020 / Voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement »

M. Le Maire indique que les services de l'Eurométropole de Strasbourg ont transmis en date du 13 août 2020 un projet de délibération concernant Entzheim : « Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2020 / Voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement », sur lequel le

Conseil Municipal d'Entzheim doit émettre un avis pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune d'Entzheim est concernée par le projet suivant :

- ➔ Liaison cyclable vers Duppigheim – pour le tronçon qui concerne la rue Jean Bugatti, soit un montant de travaux de 40 000 € TTC sur un budget total de 192 000 € TTC.

M. Le Maire ajoute que ces travaux qui consistent notamment en la reprise des espaces verts devraient être encore réalisés cette année.

VU le projet de rapport au Conseil de l'Eurométropole transmis en date du 13 août 2020 concernant Entzheim : « Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2020 / Voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de délibération soumis à l'ordre du jour du Conseil de l'Eurométropole concernant Entzheim : « Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2020 / Voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement ».

10°- Rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport a été transmis avec la convocation à cette séance de Conseil Municipal.

M. Le Maire rappelle que l'Eurométropole de Strasbourg assure la maîtrise d'ouvrage de la production et distribution de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable est assurée en régie par l'Eurométropole sur 12 des 33 communes et par le SDEA sur les 21 communes périphériques. Entzheim fait partie de ces communes et est rattachée à l'unité de distribution de Strasbourg-Sud.

S'agissant de l'assainissement des eaux usées, l'Eurométropole de Strasbourg assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire. Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par l'Eurométropole pour Strasbourg et les communes de l'Ouest de l'agglomération, et par le SDEA sur les 23 autres communes dont Entzheim.

M. Le Maire relève qu'en 2019, selon l'analyse de l'Agence Régionale de Santé, « l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg dans le secteur Strasbourg-Sud est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. »

S'agissant du prix global TTC du mètre cube d'eau, il s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 2,86 € (hors abonnement) pour le secteur Strasbourg Sud alors qu'il s'élevait l'année précédente à 2,83 €. La consommation moyenne par habitant est de 79 m³ par an pour une moyenne de 62 sur l'ensemble de l'Eurométropole.

A la question de M. FRIEDRICHS qui demande comment sont déterminés les travaux à effectuer sur le réseau en alimentation eau potable, M. Le Maire répond que la programmation a lieu en fonction de l'état du réseau en coordination avec les travaux de voirie à venir.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

11°- Rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport a été transmis avec la convocation à cette séance de Conseil Municipal.

M. Le Maire observe, d'une manière générale, la différence significative de la qualité du tri entre la collecte en porte-à-porte pratiquée pour Strasbourg et les communes de plus de 10 000 habitants qui continue d'augmenter d'année en année (31,1 % de taux d'erreurs de tri) comparé à la collecte en apport volontaire pratiquée pour les autres communes qui a elle diminué après une forte augmentation en 2018 (9 % de taux d'erreurs de tri).

M. Le Maire relève le bon niveau d'équipement en conteneurs d'Entzheim, au nombre de 7. En 2019 les emplacements de conteneurs d'apport volontaires ont été modifiés avec la suppression de ceux situés Allée de l'Europe devant lesquels il y avait beaucoup de dépôts sauvages. Un nouveau site a été mis en place au niveau de la station-service du supermarché Carrefour.

Pour les containers jaunes (papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques), les apports ont représenté en 2019 pour Entzheim 56,9 kg/an/hab (51,1 en 2018) et pour le verre 47,6 kg/an/hab (43,6 en 2018).

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

12°- Motion pour une stratégie concertée garantissant l'accessibilité de Strasbourg et de l'Eurométropole

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion pour une stratégie concertée garantissant l'accessibilité de Strasbourg et de l'Eurométropole.

Il propose d'adopter le texte suivant :

Devant le risque de suppression des dernières lignes aériennes Air France au départ de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, le Conseil Municipal émet le vœu que le territoire bénéficie d'une bonne desserte aérienne, efficace pour notre économie. Il s'agit d'un enjeu majeur pour Strasbourg et l'Eurométropole. Si elles étaient actées, ces suppressions de lignes signifieraient des suppressions de postes. De plus, les alternatives à l'aérien pour ces destinations ne sont pas encore suffisamment développées, si bien que l'accessibilité de Strasbourg et sa métropole, pour le monde de l'entreprise ou celui du tourisme, serait entamée.

Le Conseil Municipal émet également le souhait d'une amélioration significative de la desserte routière de l'aéroport, par la réalisation de la liaison Ouest qui permettra de le relier au Contournement Ouest de Strasbourg à hauteur de Duppigheim.

ADOpte A L'UNANIMITE

13°- Divers et communications

- Mesures sanitaires en vigueur

M. Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2020 en vigueur jusqu'au 15 octobre 2020 dans le département du Bas-Rhin qui contraint fortement la vie associative en interdisant les évènements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public. Des décisions vont devoir être prochainement prises concernant la cérémonie du 11 novembre et la fête des personnes âgées.

- Rentrée scolaire

M. Le Maire présente les effectifs comptabilisés depuis la rentrée :

	Effectifs rentrée 2018	Effectifs rentrée 2019	Effectifs rentrée 2020
Ecole maternelle	92 élèves répartis en 3 classes	86 élèves répartis en 3 classes	93 élèves répartis en 4 classes
Ecole élémentaire	151 élèves répartis en 6 classes	160 élèves répartis en 6 classes	155 élèves répartis en 6 classes
Périscolaire	Maximum 98 le midi et 48 le soir	Maximum 100 le midi et 56 le soir	Maximum 100 le midi et 60 le soir
Espace jeunes	Jusqu'à 24 jeunes le soir	Entre 17 et 24 jeunes le soir	Entre 11 et 20 jeunes le soir
Ecole de musique	76 inscriptions dont 10 tarifs extérieurs	86 inscriptions dont 10 tarifs extérieurs	68 inscriptions dont 12 extérieurs

Concernant l'école maternelle, l'évènement notable est bien entendu l'ouverture d'une 4^{ème} classe. Elle a été installée dans la salle rose à l'étage du bâtiment de la maternelle. Le périscolaire qui occupait cette salle a investi la bibliothèque de l'école.

Pour l'école élémentaire, le chantier d'extension et amélioration qui a débuté durant l'été a également entraîné des changements : la classe de CE2 de Madame OLIVIER s'est installée dans la salle jaune à l'étage de la maternelle, qui était occupée par le Relais d'Assistants Maternels. Le RAM d'Entzheim a libéré cet espace en déménageant durant l'été dans la maison du 57 route de Strasbourg.

Concernant l'école municipale de musique, la proposition d'Orchestre à l'Ecole fera l'objet prochainement d'une réunion de travail des commissions concernées.

Mme ZIMMERLIN et M. JOUGUELET évoquent les problèmes récurrents d'arrêt sauvage des véhicules lors du dépôt des élèves par les parents.

M. Le Maire indique que le sujet sera évoqué lors du Conseil d'école élémentaire de la semaine prochaine.

- Projet rue de la Poste

M. Le Maire présente un projet de collectif de 8 logements revu à la baisse sur un terrain situé rue de la Poste. Il rappelle que le Président de l'Eurométropole a fait valoir son droit de préemption sur le terrain concerné. Un recours contentieux contre cette décision a été formulé par l'acquéreur évincé.

- Projet immobilier 44 route de Strasbourg

M. JOUGUELET indique que l'un des bâtiments donnant sur la route de Strasbourg a été démoli.

M. Le Maire répond qu'il a signé un courrier à l'attention du pétitionnaire à ce sujet.

- Modification n°3 du PLU de l'Eurométropole

M. Le Maire évoque la réunion le 7 octobre avec la vice-présidente Danielle DAMBACH et le service Aménagement du territoire et projets urbains. Les points suivants concernent Entzheim dans la modification n°3 qui avait été arrêté à la fin du précédent mandat : l'intégration de l'étude effectuée par l'ADEUS pour la protection patrimoniale du bâti, la modification d'un espace planté à créer ou à conserver rue des Tonneliers (VODIFF) et la mise à jour de la cartographie commerciale intégrant la galerie commerciale en entrée de ville Nord-Est. A noter aussi l'inscription à Hangenbieten d'un emplacement réservé le long de la rue de la Gare pour un cheminement doux jusqu'à Entzheim-gare.

- Don du sang

M. FRIEDRICHS indique qu'à l'occasion du 35^{ème} anniversaire de l'Association pour le Don de Sang Bénévole d'Entzheim une cérémonie de décoration de l'arbre du don de sang avec le périscolaire aura lieu le vendredi 9 octobre à 17h15. La prochaine collecte sera organisée le lundi 12 octobre.

- Portes ouvertes de la cour Saint-Denis

M. Le Maire rappelle que le samedi 19 septembre la commune a organisé une journée portes ouvertes de la cour Saint-Denis à l'occasion des Journées du Patrimoine. Cette manifestation a constitué une expérience très positive qui a attiré du monde. L'éducation qui était le thème des journées du patrimoine de cette année a également été mis en avant par l'accueil le vendredi de deux classes de CM1-CM2 de l'école élémentaire d'Entzheim.

M. Le Maire remercie les membres de la commission ainsi que les employés communaux pour leur contribution à la réussite de cette manifestation.

- Spectacle organisé par le RAM

M. Le Maire indique que le relais d'assistants maternels d'Entzheim organisera le vendredi 20 novembre à 20h à l'Escale un spectacle sur le thème de la parentalité de Corinne PATES. L'entrée est gratuite, sur inscription.

- Transport à la demande

M. Le Maire évoque l'atelier organisé sur le déploiement du transport à la demande avec les maires le 25 septembre. Il présente le focus effectué sur la commune d'Entzheim lors de cette réunion. 34% des voyages se font avec les communes limitrophes et 42% se font en connexion avec le tram.

- Séminaire des maires de l'Eurométropole

M. Le Maire indique qu'un séminaire regroupant l'exécutif et les maires de l'Eurométropole aura lieu ce samedi 10 octobre à l'Escale.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22h40.